



LE MERCREDI 26 AOÛT 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité consultatif tenue aux salles 1 et 2 du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, et via la plateforme Teams, le mercredi 26 août 2020, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Jean Beauchamp
Jérémy Lanthier
Nancy Yank

Daniel Cooke
Marie-Claude Latourelle

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives (Teams)
Jasmin Bellavance, secrétaire général

M. Daniel Bellemare préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-016

Il est proposé par madame Marie-Claude Latourelle;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF DU 17 JUIN 2020

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-017

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE le procès-verbal de la séance du comité consultatif du 17 juin 2020 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du comité consultatif ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS ET DES POUVOIRS –
RECOMMANDATION D'ADOPTION DE PRINCIPE À L'INTENTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-018

Attendu l'adoption et la sanction, le 8 février 2020, de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Attendu que cette loi est teintée par le principe de subsidiarité* et de la décentralisation des pouvoirs dans le cadre de la modification de la gouvernance du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV);

Attendu que l'outil permettant la décentralisation est le *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* adopté conformément à l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu le projet de *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* basé sur un document produit par la Fédération des centres de services scolaires du Québec;

Attendu que ledit projet est actuellement en phase de consultation auprès des gestionnaires du CSSCV et que ces derniers pourraient y apporter des modifications;

10

Attendu que dans ce contexte, à ce moment-ci, le comité consultatif doit analyser le projet de règlement non pas dans son entièreté, mais plutôt en fonction des principes qui y sont définis;

Attendu que l'adoption finale du projet de règlement sera soumise au conseil d'administration, suivant son entrée en poste, après la conclusion de la consultation actuellement menée auprès des gestionnaires;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Nancy Yank;

QUE ce comité consultatif recommande au conseil d'administration d'adopter les principes définis au projet de *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* afin de bonifier la décentralisation des pouvoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* **subsidiarité** : principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés. (Réf. *Loi sur l'instruction publique*, article 207.1, 3^e alinéa)

SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – NOMINATION

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-019

Attendu que les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3) prévoient que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées doit désigner un protecteur de l'élève;

Attendu qu'un substitut au protecteur de l'élève doit également être nommé afin de s'assurer qu'en l'absence ou l'empêchement d'agir du protecteur de l'élève, un plaignant puisse obtenir un suivi dans un délai rapide;

Attendu qu'un comité de sélection, formé de représentants de chacun des centres de services scolaires et tenu le 9 juillet 2020, a recommandé la candidature de M. Guy Aublet;

Attendu qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté lors de sa rencontre virtuelle du 25 août;

Il est proposé par monsieur Jérémie Lanthier;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général de nommer M. Guy Aublet à titre de substitut au protecteur de l'élève, rétroactivement au 1^{er} juillet 2020, pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-063

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-019;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général :

QUE M. Guy Aublet soit nommé à titre de substitut au protecteur de l'élève, rétroactivement au 1^{er} juillet 2020, pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

BESOINS EN MATIÈRE D'ESPACE – ÉTAT DE SITUATION

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-020

Attendu que plusieurs écoles du CSSCV atteignent déjà leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que les prévisions démographiques du ministère de l'Éducation ne tiennent pas compte du développement domiciliaire constaté sur le territoire;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;



QUE ce comité consultatif recommande au directeur général de transmettre les demandes d'agrandissements suivantes au ministère de l'Éducation :

- 10 locaux de classe et un gymnase à l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau;
- 300 places-élèves à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;
- 4 locaux de classe à l'école St-Pie-X, à Papineauville;
- 4 locaux de classe à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon;
- 4 locaux de classe à l'école St-Michel, à Montebello;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général que ce dernier soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-064

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-020;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées transmette les demandes d'agrandissements suivantes au ministère de l'Éducation :

- 10 locaux de classe et un gymnase à l'école du Sacré-Cœur, à Gatineau;
- 300 places-élèves à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau;
- 4 locaux de classe à l'école St-Pie-X, à Papineauville;
- 4 locaux de classe à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon;
- 4 locaux de classe à l'école St-Michel, à Montebello;

QUE le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Messieurs Jean Beauchamp, Jasmin Bellavance et Jérémie Lanthier quittent, il est 19 h 11.

Monsieur Jasmin Bellavance reprend son siège, il est 19 h 30.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2020-2021 – RECOMMANDATION D'ADOPTION À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-021

Attendu la présentation effectuée par la direction générale quant à l'ajout d'un membre du personnel-cadre ainsi qu'au reclassement de deux autres postes existants;

Attendu que la décision finale quant auxdites modifications sera soumise au conseil d'administration lors de son entrée en poste;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;

QUE ce comité consultatif recommande au conseil d'administration d'adopter la version modifiée de l'organisation administrative 2020-2021 soumise par la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2020-2021 – MODIFICATION

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-022

Attendu l'organisation administrative 2020-2021 qui est actuellement en vigueur;

Attendu qu'un poste de technicien en organisation scolaire à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin serait converti en un poste cadre d'agent d'administration;

Il est proposé par madame Marie-Claude Latourelle;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter l'organisation administrative 2020-2021 ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



DG-2020-065

Considérant les termes de la résolution CConsultatif-2020-022;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général :

QUE l'organisation administrative 2020-2021 modifiée soit adoptée.

Messieurs Jean Beauchamp et Jérémie Lantier reprennent leur siège, il est 19 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC-2020-023

Il est proposé par madame Nancy Yank;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 19 h 37.

Daniel Bellemare,
Directeur général

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général